

ville-bondy.fr

ARRETE N°A2022_283

Numérotation du 25 rue du Cycle suite à la division parcellaire en deux lots suite à la demande de Madame FERREIRA.

LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2213-28,

VU la demande de numérotage faite par Madame Isabelle FERREIRA en date du 18 février 2022 dans le cadre de la division de la parcelle cadastrée Section T N°29 en deux nouveaux lots 1 et 2.

VU le plan de division du géomètre-expert, Monsieur Philippe MENESTREY, daté du 8 octobre 2021.

VU le permis d'aménager délivré par Monsieur le Maire de la ville de Bondy en date du 18 novembre 2021, sous le numéro PA 09301021B0001,

VU la proposition de numérotation faite par la Ville et acceptée par Madame FERREIRA le 28 Mars 2022.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer une nouvelle numérotation postale suite à la création de deux nouveaux lots.

ARRETE

<u>ARTICLE 1^{er}</u> – La numérotation affectée aux nouveaux lots créés, issus de la division de la parcelle cadastrée section T n°29, d'une contenance totale de 355m², est la suivante :

- LOT 1 (178m): 25 Bis rue du Cycle
- LOT 2 (177m²) :25 rue du Cycle

ARTICLE 2 – La pose du numéro sera à la charge du propriétaire.

<u>ARTICLE 3</u> – Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

<u>ARTICLE 4</u> – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 5 - Copie du présent arrêté sera adressée à :

- · Madame Isabelle FERREIRA,
- · La Poste principale de Bondy Service distribution,
- · Trésorerie Municipale de Bondy,
- · Services Élections et Voirie de la Ville de Bondy,

Fait en Mairie à Bondy, le 13 JUIN 2022

Stephen HERVE Maire de Bondy Conseiller régional d'Île-de-France